



## **REGLEMENT INTERIEUR**

Merci de le lire et bien entendu de le respecter

**« Convivialité, Bonne humeur, Camaraderie, Solidarité, Santé »**

**2023**

Le cyclo club Captieux est administré par un comité de direction et un bureau issu de ce comité.  
Il est composé de :

- un président,
- un vice président,
- un secrétaire,
- un secrétaire adjoint,
- un trésorier,
- un trésorier adjoint,
- un responsable sécurité,
- et trois membres.

Un membre qui présente sa démission devra en faire part par écrit, au président au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle, en précisant les raisons de sa démission. Le comité de direction donnera son accord en fonction des ses raisons.

### **Rôle du président, du vice-président, du secrétaire, du trésorier, du responsable de sécurité club.**

- Le président représente l'association dans les actes de la vie civile. Il est investi de tous les pouvoirs à cette fin. Il ordonne toutes les dépenses, la convocation à l'assemblée générale et ou extraordinaire. Il présente le rapport moral, préside les séances de l'association.
- Le vice président est chargé d'assister le président, de le remplacer en cas d'empêchement.
- Le secrétaire agit sur délégation du président. Il a notamment pour attribution d'organiser la tenue de l'assemblée générale ou éventuellement extraordinaire, de dresser les procès verbaux et d'en assurer l'archivage. Il est chargé de la correspondance et la rédaction des courriers d'invitations et de convocations. Il tient à jour, la liste des adhérents ( licenciés et cotisants) à jour de la cotisation annuelle. Il présente lors de l'assemblée le rapport d'activité. Il est chargé de l'enregistrement des licences et du suivi des adhérents au club. Il fait également le lien entre les commissions et la mairie de Captieux.
- Le trésorier tient les comptes de l'association, décide des dépenses courantes validées par le comité de direction et les présente à chaque assemblée générale ordinaire. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations, rend compte à l'assemblée générale ordinaire qui statue sur la gestion. Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes.

- Le responsable sécurité du club assure un relais essentiel dans les domaines suivants:
  - l'investigation, l'information,
  - les conseils, les recommandations,
  - la persuasion et la prévention,
  - Sur le comportement des cyclotouristes du club, l'évolution et l'interprétation des réglementations.

Pour une meilleure lisibilité des comptes de l'association, 2 adhérents sont nommés vérificateurs aux comptes du C.C.C pour une durée de 3 ans.

Objectif :

Annuellement et avant chaque assemblée générale, vérifier la bonne tenue des comptes.

Un courrier de traçabilité sera rédigé et signé. Celui ci sera remis au trésorier pour archivage.

Tous les participants sont considérés en excursion personnelle et le respect du code de la route est de rigueur. (Arrêt impératif aux feux rouges, stops, contournement par la droite des ronds-points, circulation par 2 de front au maximum si la voie le permet et en file indienne dès que surgit un véhicule ou si la route est étroite.....).

Il est fortement recommandé de suivre les circuits proposés pour la sécurité de chacun et éventuellement les retardataires. Dès le départ, les groupes, au nombre de trois, doivent être composés en fonction de la forme physique de chacun. Un « capitaine de route » sera désigné et reconnu de tous pour chaque groupe. Il devra veiller à la bonne conduite du groupe mais sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de négligence, d'imprudence ou de non respect des règlements et des instructions reçues.

Le matériel de chacun devra être en bon état de fonctionnement et conforme au code de la route.

Pour les VAE (Vélo à Assistance Électrique), le propriétaire s'engage par écrit au C.C.C. à ne pas les modifier.

Pour l'obtention d'une 1ère licence au club, un certificat médical de non contre indication à la pratique du vélo en cyclotourisme est obligatoire. Il reste valable 5 ans pour le vélo rando et 3 ans pour le vélo sport, sous condition d'avoir répondu par la négative au questionnaire du formulaire de santé et d'une photo d'identité.

Équipement des adhérents:

A compter de 2021 pour toute nouvelle licence, la dotation en équipements (tenues été, hiver) n'est pas effective les deux premières années de licence. Cependant, les nouveaux licenciés pourront se doter de ces tenues dans la totalité du coût. La participation financière du club interviendra la troisième année.

Exemple à titre indicatif: Une tenue d'été achetée au prix de 130 euros, il sera remboursé 70 euros la troisième année de prise de licence. Donc une participation personnelle de 60 euros.

Équipement des licenciés : Le bureau décide de participer à un taux de 60% pour l'achat de tenues. Reste à la charge du Licencié 40% de la somme totale.

Équipement non Licenciés : Le bureau décide de participer à un taux de 40% pour l'achat de tenues. Reste à charge au non licencié 60% de la somme totale.

La camaraderie est un devoir: Ne jamais laisser seul un cyclo du groupe qui se trouve en difficulté. L'entraide et la solidarité doivent être notre premier soucis. Dans le cas où un cyclo décide de quitter le circuit, il en informe le « Capitaine de route ».

Lors des sorties, nous sommes des cyclotouristes, pas des coursiers. L'objectif, est que chacun se fasse plaisir à son niveau.

Le comportement de chacun doit être exemplaire lors des sorties vis-à-vis de l'environnement en respectant les règles élémentaires, comme celles de ne pas jeter vos papiers et vos déchets sur la voie publique.

Le port du casque est **obligatoire**. Aucun des participants ne pourra prendre le départ des sorties organisées par le club ou extérieures, s'il ne porte pas le casque.

En cas d'accident, la responsabilité du comité directeur ne saurait être engagée. Chaque adhérent est assuré par le biais de sa licence. Une déclaration doit être faite rapidement auprès de l'assureur fédéral.

La licence et l'adhésion sont renouvelables annuellement.

L'âge minima de recrutement des jeunes est de 14 ans.

Les personnes non adhérentes se présentant aux départs des sorties organisées par le club ou intégrant un groupe de cyclo en cours de sortie sont acceptées exceptionnellement et dans la limite de trois sorties. Au delà, l'adhésion au cyclo club Captieux est obligatoire. Les capitaines de route ont le droit d'exclure un non adhérent qui ne respecte pas nos règles.

Le cyclo club Captieux organise des sorties en semaine suivant des parcours définis:

- Le Mardi et Samedi à 14h00 du 01/01/2023 au 30/05/2023 et du 01/09/2023 au 31/12/2023
- Le Jeudi et dimanche à 08h00 du 01/06/23 au 31/08/23.

**Il sera possible de donner de la souplesse à ces horaires en fonction de la météo du jour.**

Le départ et l'arrivée se feront de l'Étape Roland BRETHERS, 1, Avenue du Stade à Captieux.

Le bureau se chargera de communiquer l'information dans le meilleur délai par affichage à l'étape, mail, facebook, whatsapp ...

Le club s'est doté de 20 tréteaux et de 10 tables plateaux, 55 assiettes plates, 81 fourchettes, 79 cuillères à soupe, 70 petites cuillères et 80 couteaux, 30 verres à pied, 17 verres à bière, 8 coupelles, 3 saladiers.

Ce matériel pourra être utilisé par les adhérents au club à des fins personnelles ainsi qu'aux autres associations moyennant une demande écrite formulée au président envoyée par mail à l'adresse suivante : [cycloclubcaptieux@yahoo.com](mailto:cycloclubcaptieux@yahoo.com) . Toute dégradation de matériel sera obligatoirement remplacée par l'emprunteur.

- 70 piquets de 1 m, pochoirs pour baliser les circuits.
- Mise en place de sorties VTT en Hiver de Janvier à Février ( 1 à 2 fois/mois),
- En période d'hiver les mardis et samedis après midi , du 01 novembre au 28/29 février le

départ des sorties sera à 13h30 pour des raisons de sécurité.

Tous les adhérents licenciés et cotisants peuvent participer aux sorties extérieures et événements organisés par le club en suivant les démarches nécessaires à savoir, l'inscription et l'acquittement de la participation pécuniaire.

- Repas de l'assemblée générale,
- Ouverture et clôture de la saison,
- sorties du club extérieures et internes.

Toutes les personnes extérieures au club, s'impliquant dans l'organisation des sorties ou événements auront le repas pris en charge par le Cyclo club Captieux.

Pour chaque repas et sortie organisé par le club, une participation de **10€ par personne sera demandée pour les adultes de plus de 16 ans.**

Le prix des repas pour une personne non adhérente au club est fixé à **18 € pour les adultes de plus de 16 ans.**

Il est possible de souscrire une carte d'adhésion au club dont le montant des cotisations est défini par le comité de direction chaque année. Aucune augmentation pour l'année 2023.

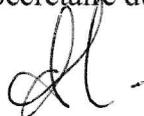
- 15 euros pour un adhérent seul à partir de 16 ans,
- 25 euros pour un couple,
- 35 euros pour un couple avec un enfant de 16 ans et plus,
- Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans .

Le comité de direction peut modifier le présent règlement intérieur par des suppressions, ajouts ou compléments. Il est le seul habilité à le faire. Ces modifications devront être acceptées et validées par ses membres en assemblée générale.

Un exemplaire de ce règlement intérieur sera porté à la connaissance de l'ensemble des adhérents du cyclo club Captieux et figurera sur le blog internet du club et sur le site des associations de la mairie de Captieux.

Fait à Captieux le 12 décembre 2022

La Secrétaire du CCC



Aline LABARCHEDE

Le Président



Frédéric GLEYZE